



02 actualités

Emballages : améliorer l'économie du recyclage



07 décryptage

Le réemploi : pour éviter les déchets !



08 bonnes pratiques

Saint-Denis dit non aux sacs plastique

03 dossier

BUDGET 2010 : NE PAS PESER SUR LA FISCALITÉ LOCALE



SYCTOM

DE L'AGGLOMERATION PARISIENNE



Après le temps du débat, voici venir celui de l'action !

François Dagnaud
Président
du SYCTOM

A l'image de l'année 2009, le premier débat public consacré en France aux déchets ménagers nous a apporté deux enseignements principaux :

- **Priorité à la prévention !** Le SYCTOM, qui avait adopté dès 2004 un premier plan de prévention, propose à l'ensemble des acteurs, notamment aux associations, de participer à l'élaboration de son nouveau plan 2010-2014. L'enjeu de la prévention justifie d'associer toutes les bonnes volontés, et les idées nouvelles, à la concrétisation de cette ambition.
- Il nous faudra aussi maintenir des capacités de traitement, notamment pour pouvoir nous passer du recours à l'enfouissement direct, hors de notre périmètre.

Le projet du SYCTOM à Ivry-Paris 13, avec 20% de capacités de traitement en moins, avec deux fois moins d'incinération pour la même production de chaleur, avec deux fois plus de tri sélectif et la mise en œuvre de la valorisation des bio-déchets, est emblématique de ces temps nouveaux où il faut réduire l'empreinte écologique des déchets. L'enjeu est simple : mettre le traitement des déchets au service de la ville durable de demain.

Mais la qualité environnementale a un coût, ainsi que le débat sur la TGAP l'aura aussi mis en évidence en 2009. Le partage de l'effort financier entre les différents acteurs des déchets doit être revu. L'usager du service public, qui est également le consommateur, ne peut être tenu pour seul responsable des déchets. Les producteurs notamment et l'ensemble des pouvoirs publics doivent également prendre leurs responsabilités.

Avec la mise en œuvre par le SYCTOM, à travers ses projets, de la diversification des modes de traitement et de l'augmentation du tri ; avec les négociations pour le réajustement d'Eco-emballage ; avec la montée en puissance des financements de l'ADEME : la participation de tous est nécessaire pour réussir l'année 2010. Souhaitons qu'elle soit solidaire et fructueuse !

Bonne année 2010 !



Emballages : améliorer l'économie du recyclage

⇒ Salon de la nouvelle ville

du 13 au 15 avril 2010
Le SYCTOM participera à ce salon qui se tient dans le cadre des Assises de l'Association des maires d'Ile-de-France (AMIF) au Parc floral de Paris.

Fidèle à sa stratégie de diminution des déchets, le SYCTOM souhaite faire évoluer le système de financement de la collecte sélective, du tri et du recyclage des emballages ménagers, en responsabilisant les producteurs d'emballages. Les propositions qu'il a adressées en ce sens à Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, visent à atteindre en 2012 l'objectif de recyclage de 75 % des emballages ménagers fixé par le Grenelle de l'environnement.

⇒ Suresnes s'engage dans la tarification incitative

La ville a mis en place un groupe de travail pour définir une méthodologie technique et une stratégie de communication. Le dispositif retenu sera testé dans le quartier Carnot-Gambetta, où une démarche éco-exemplaire a été initiée et dont 80 % des habitants résident dans des immeubles collectifs. Le SYELOM et le SYCTOM soutiennent cette démarche.

Les éco-organismes Éco-Emballages et Adelphe perçoivent l'éco-contribution destinée à financer la collecte sélective, le tri et le recyclage des emballages ménagers. Acquittée par les consommateurs lors de leurs achats de produits emballés, celle-ci est reversée sous forme de subventions aux collectivités chargées du service public de collecte et de traitement des déchets. L'agrément de ces organismes arrive à échéance fin 2010, de même que le barème qui définit les modalités de versement de leurs soutiens. Dans cette perspective, François Dagnaud, Président du SYCTOM, a proposé au Ministère de l'écologie, de

l'énergie, du développement durable et de la mer d'associer les collectivités locales à l'élaboration du futur barème (barème E) ainsi qu'à la réflexion sur la gouvernance et les objectifs assignés aux éco-organismes. Il lui a d'ores et déjà soumis trois propositions.

Des primes à l'éco-conception

Le SYCTOM insiste sur la nécessité d'une forte implication des producteurs d'emballages pour parvenir à la mise en place d'une économie du recyclage qui préserve les ressources naturelles. Il est urgent d'inciter vigoureusement les industriels à concevoir des emballages plus

légers et davantage recyclables. Le Syndicat propose d'engager une réflexion sur la normalisation des matériaux d'emballage, en vue de les adapter dès leur fabrication aux conditions techniques et financières du recyclage.

Des ambassadeurs du déchet

Il est également nécessaire de repenser l'information destinée aux consommateurs, en particulier de la rendre plus claire et précise, pour favoriser le geste éco-responsable. Le SYCTOM suggère d'harmoniser les consignes de tri et de mentionner le caractère recyclable des emballages et leur dangerosité éventuelle. La généralisation des ambassadeurs du tri et l'élargissement de leurs fonctions pourraient faire d'eux des personnes ressources sur la gestion des déchets, au service des habitants. Ces ambassadeurs du déchet seraient à 100 % financés par les différents éco-organismes.

Gouvernance élargie et clarifiée

Le Syndicat estime opportun que les collectivités locales soient représentées au conseil d'administration des éco-organismes. Il serait également judicieux de veiller, par des audits, à ce que les coûts de collecte et de traitement des emballages supportés par les collectivités soient effectivement couverts à 80 %, conformément à la règle fixée par le Grenelle de l'environnement. La gouvernance devra garantir l'exercice effectif de la mission d'intérêt général confiée aux éco-organismes.

De nouveaux outils de communication en prêt pour les collectivités adhérentes

Pour sensibiliser le grand public à la gestion des déchets, le SYCTOM met à la disposition de ses collectivités adhérentes des panneaux d'exposition (sur la prévention et le tri des déchets, les DEEE, le transport fluvial, le centre de tri Paris XV, les projets multifilière à Romainville/Bobigny et Blanc-Mesnil/Aulnay-sous-bois) ainsi que des vitrines sur les matériaux recyclables. Ces outils seront complétés au 1^{er} semestre 2010 par un kit mini-balles de matériaux et poubelle de collecte sélective, des panneaux sur les filières de traitement et un film de visite virtuelle d'un centre de tri. A consulter sur www.syctom-paris.fr, espace collectivités. Pour les réserver il suffit d'appeler la direction de la communication du Syndicat au 01 40 13 17 52.



Le 14 décembre 2009, le Président du SYCTOM est intervenu lors de la réunion de clôture du débat public sur le projet de valorisation organique et énergétique Ivry-Paris XIII pour en tirer les premiers enseignements.

François Dagnaud a constaté lors du débat une convergence forte de tous les acteurs sur la prévention des déchets. Il a insisté sur la responsabilité particulière des producteurs de déchets. Si le projet du SYCTOM a fait l'objet de plusieurs propositions, aucun projet alternatif ne lui a été opposé. Face à l'absence du grand public lors des réunions, il faut porter une attention particulière aux modalités qui lui permettront de se faire entendre. Si les prises de paroles d'acteurs associatifs ont mis en lumière des différences d'approche et des divergences, le débat n'a pas permis un rapprochement de tous les points de vue. Sa formule, très classique, devra donc être soumise à évaluation.

Le Président a rappelé les engagements du SYCTOM : zéro enfouissement en grande couronne le plus rapidement possible, réduction des capacités d'incinération, mutualisation des équipements à l'échelle de l'agglomération, atout de la valorisation énergétique pour la ville durable. Il a exprimé sa volonté de prendre en compte les critiques et les propositions constructives, qu'il s'agisse de la prévention, du tri mécano-biologique, de la surveillance de la sécurité des installations, de la redevance incitative ou du recyclage. Largement ouvert, le comité de pilotage du plan de prévention 2010-2014 du Syndicat sera lancé le 18 février 2010. Dans les 3 mois qui suivront le bilan établi par la Commission nationale du débat public, le SYCTOM définira les grandes orientations du projet Ivry-Paris XIII au regard des avis exprimés lors du débat (mai 2010).

⇒ **Le prochain Comité syndical de l'Agglomération parisienne est prévu le 31 mars 2010.**

⇒ **Le 26 novembre 2009, le Conseil régional d'Ile-de-France a adopté le PREDMA**

ainsi que ses plans d'élimination des déchets d'activités de soins (PREDAS) et des déchets dangereux (PREDD), avec pour ambition de moins produire de déchets et de mieux les recycler. Le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA) prévoit pour 2019 de :

- ▶ diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant,
- ▶ augmenter de 60% le recyclage des déchets ménagers,
- ▶ doubler la quantité de compost produit à partir des déchets,
- ▶ diminuer de 25% les déchets incinérés et de 35% les déchets enfouis,
- ▶ recourir davantage à la voie fluviale et au rail pour le transport des déchets.

Le PREDD prévoit de collecter d'ici 10 ans 65 % des déchets dangereux produits par les ménages, et le PREDAS, 50 % de leurs déchets de soins à risques infectieux. Le Conseil régional doit maintenant élaborer son plan de prévention des déchets.

BUDGET 2010 : ne pas peser sur la fiscalité locale

Dans un contexte difficile et incertain, le SYCTOM maîtrise la croissance de ses dépenses pour mener à bien les projets dont il a la responsabilité et ne pas trop peser sur les finances des collectivités adhérentes

Le budget 2010 du SYCTOM, élaboré dans un contexte difficile, a été voté à l'unanimité.

Il permettra la poursuite de la stratégie d'investissement et la stabilité de la contribution des communes.

Augmentation limitée de la redevance

Dans un cadre contraint, le SYCTOM s'est engagé à maîtriser la croissance de ses dépenses afin de ne pas peser sur les finances de ses collectivités adhérentes et in fine, sur le budget des contribuables.

Ainsi, l'évolution de la redevance en 2010 marquera une rupture par rapport à celle des années passées. Elle est fixée à + 2 % pour les besoins de financement du Syndicat auxquels s'ajoute 1 % du à la TGAP, et à -3 % pour

la part population. Compte tenu de la baisse des tonnages, la progression effective de la contribution des communes s'est située aux alentours de 4 % en 2009. L'augmentation faciale de 3% fixée pour 2010 devrait se traduire par une stabilisation à +0,3 % seulement pour les collectivités adhérentes, compte-tenu des hypothèses d'évolution des tonnages facturés. Hors TGAP, la contribution des communes diminuerait donc. Dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2010-2016,

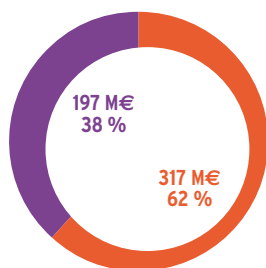
le SYCTOM cherchera à limiter et maîtriser le rythme d'évolution de la redevance tout en permettant d'aborder sereinement les investissements futurs et, notamment, la montée en puissance de la reconstruction du centre Ivry-Paris XIII.

Incertitudes conjoncturelles

A l'absence de visibilité sur la durée et les conséquences de la crise économique, s'ajoute la complexité croissante des dispositifs législatifs et réglementaires et des outils de planification régionaux. La directive européenne sur les déchets de 2008 a établi une nouvelle hiérarchie des modes de traitement. Le Grenelle de l'environnement a fixé de nouveaux objectifs de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets, dont la mise en œuvre opérationnelle sur le territoire du SYCTOM se fera à travers le PREDMA (plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés). En outre, il existe des incertitudes quant aux dispositifs de soutien et d'aide, qu'ils émanent de l'ADEME ou d'Éco-Emballages, dont l'agrément arrive à

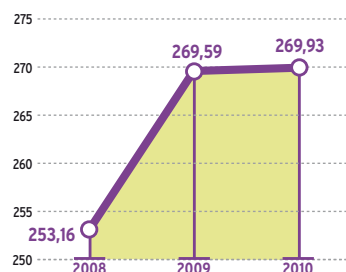
Budget 2010 du SYCTOM : 514 M€

Dépenses d'investissement, dépenses de fonctionnement

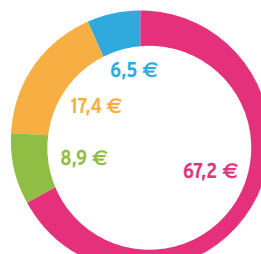


● dépenses de fonctionnement
● dépenses d'investissement

Evolution 2008-2010 du montant total de la redevance (en M€)



Utilisation de la redevance (pour 100 €).



● Traitement des déchets
● Frais financiers
● Investissements
● Frais de gestion



échéance fin 2010. Malgré cette situation incertaine, le SYCTOM doit poursuivre sa politique d'investissement afin de diversifier ses modes de traitement et d'accroître la part des déchets recyclés sur son territoire.

Investissements : 100 M€

Comme en 2009 (78 M€), les investissements programmés en 2010 sont en retrait par rapport aux exercices précédents (entre 104 et 187 M€ de 2004 à 2008). Un tiers de leur mon-

tant est affecté aux travaux de prolongation du centre de valorisation énergétique à Ivry-Paris XIII, en liaison avec le projet de reconstruction. Un autre tiers est consacré à la construction du centre de tri-méthanisation-compostage à Romainville-Bobigny, qui devrait débuter mi-2010. Parmi les autres principaux projets figure pour un montant de 14,5 M€ l'achèvement du centre de tri des collectes sélectives dans le XV^e arrondissement, dont la mise en service est prévue à l'automne 2010.

Tonnages : - 1 %

Les hypothèses d'évolution des tonnages retenues pour 2010 s'inscrivent dans le cadre de la politique de prévention visant à réduire les quantités de déchets produits enfouies et incinérées. Elles sont établies au regard des tendances passées, du contexte économique et des actions de prévention. Il est prévu une baisse de 0,23 % des ordures ménagères résiduelles, une progression de 3,5 % des collectes sélectives et une stabilité des volumes d'objets encombrants. Compte tenu de la fermeture de la déchetterie à Romainville, liée aux travaux de construction du centre multifilière, les tonnages de déchets apportés dans les déchetteries du SYCTOM baisseront de 70 %. Les dépenses prévisionnelles de traitement des déchets suivent l'ensemble de ces estimations. Avec ces baisses de tonnages et la maîtrise des dépenses, les charges d'exploitation devraient s'établir à 189 k€ en 2010, soit une baisse de 8,3% par rapport à 2009 (207 k€).



Taxe carbone 2010 : 17 €/tonne de CO₂

La contribution climat énergie, plus communément appelée « taxe carbone » et adoptée dans le prolongement du Grenelle de l'environnement, a pour objectif de taxer les émissions de CO₂ dégagées par la combustion des énergies fossiles afin de modifier le comportement des ménages et des entreprises dans un sens plus favorable à l'environnement. Cette taxe s'appliquera aux consommations de fioul et de gaz des unités de valorisation énergétique du SYCTOM. Son impact sur les finances du Syndicat est estimé à 500 000 € pour 2010.

Nouvelle TGAP : un surcoût qui pénalise les investissements éco-responsables

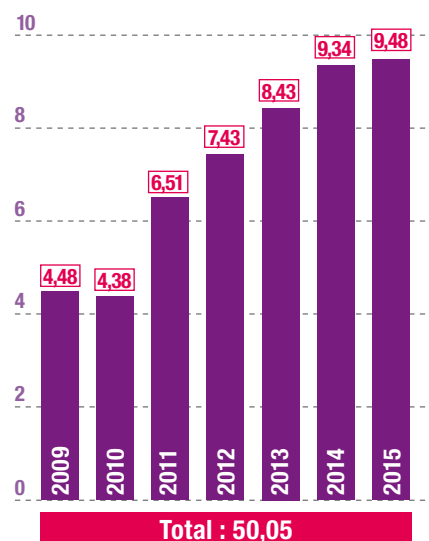
La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) vise à orienter les comportements des agents économiques dans un sens favorable à l'environnement. Conformément au Grenelle de l'environnement qui prévoit de réduire de 15 % d'ici 2012 les quantités de déchets stockés et incinérés, la loi de finances 2009 a fortement augmenté la TGAP pour les installations de stockage de déchets et l'a appliquée pour la première fois aux incinérateurs. Son produit est pour partie destiné à soutenir la mise en œuvre des plans et programmes locaux de prévention. Cette augmentation représente une lourde charge pour le SYCTOM : sur la période 2009-2015, le surcoût est évalué à 50 M€, ce qui équivaut à la construction

d'un centre de tri des collectes sélectives de capacité importante en zone urbaine dense (cf. graphique).

Pour un soutien public aux investissements vertueux

Afin que sa capacité à financer des projets conformes aux objectifs publics de la gestion des déchets ne soit pas amputée, le Syndicat a proposé au Secrétaire d'État chargé de l'écologie de créer, sur les sommes supplémentaires de TGAP collectées, un fonds public de soutien aux projets d'investissements éco-responsables : ceux destinés à la diversification des modes de traitement et à la diminution de l'impact environnemental des déchets ménagers.

Impact sur le budget du SYCTOM du supplément de TGAP lié aux dispositions de la loi de finances 2009 (en M€)





Soutien à la collecte sélective : 20,8 M€

Le Syndicat poursuit son soutien en faveur de la collecte sélective à raison de 125,89 €/tonne versés aux communes. Le dispositif institué en 2008 pour accompagner ponctuellement les initiatives d'amélioration des collectes sélectives dans les communes ayant les plus faibles performances est maintenu avec un crédit d'aides de 100 000 €. Il vient compléter les aides d'Éco-Emballages pour la mise en œuvre d'études d'optimisation des collectes sélectives. Le

Syndicat reconduit en outre le dispositif d'aides en faveur de la construction, de l'extension ou de la modernisation des déchetteries afin que les habitants puissent disposer d'une solution de proximité pour apporter leurs déchets dangereux ou recyclables (peintures, solvants, DEEE, déchets verts, bois...). Ce soutien, qui porte sur le foncier, le génie civil et les équipements, sera renouvelé en 2010 en lien avec la région Ile-de-France et l'ADEME. En 2010, il concernera notamment la reconstruction de déchetteries à Romainville et à Saint-Denis.



5,2 M€ pour réduire la quantité et la nocivité des déchets, soit 1€ par habitant

La contribution 2010 du SYCTOM au budget de l'ADEME via la TGAP sera de 5 M€ afin de financer les actions de prévention des collectivités locales.

Le Comité syndical a également voté une enveloppe budgétaire de 200 000 € pour soutenir directement les actions de sensibilisation à la prévention des déchets.

Son aide couvre jusqu'à 20 % du montant des projets, avec un plafond de 10 000 € par an et par commune.

Elle peut être attribuée :

- ▶ à une collectivité adhérente qui démarre son programme local de prévention, en complément de l'aide de l'ADEME,
- ▶ pour toute action de sensibilisation à la réduction de la nocivité des déchets jetés à la poubelle. L'aide peut être sollicitée chaque année, si une action nouvelle est menée. Les projets doivent être présentés par les collectivités adhérentes, mais ils peuvent être portés par des associations, les chambres consulaires, des établissements publics, des bailleurs sociaux ou des établissements d'enseignement.



COLLECTE moins on jette, moins on paie

Afin d'inciter les ménages à limiter leur quantité de déchets, le Grenelle de l'environnement rend obligatoire l'adoption d'une tarification incitative par les collectivités responsables de la collecte. D'ici août 2014, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devront intégrer une part variable calculée au regard de la nature des déchets et de leur poids et/ou de leur volume et/ou du nombre de ramassages de poubelles. Le SYCTOM propose son concours à ses collectivités adhérentes pour la mise en place de cette tarification. La ville de Suresnes a lancé une réflexion autour de cette question en constituant un groupe de travail rassemblant plusieurs partenaires. Les premiers travaux ont été engagés en octobre dernier.

Le réemploi : pour éviter les déchets !

Après la prévention, le réemploi des objets reste l'un des meilleurs moyens de limiter notre production de déchets. En octobre dernier, le Comité syndical du SYCTOM a voté une délibération portant sur un partenariat avec l'association « L'interloque », située dans le 18^e arrondissement de Paris.

Cette association est une « ressourcerie-recyclerie[®] ». Elle prolonge la durée de vie de certains objets en les réparant pour les revendre à petits prix. La convention passée avec cette association prévoit que le SYCTOM réceptionne et trie à titre gracieux 10 tonnes par an de vieux livres qu'il est impossible de réutiliser.

Acteurs de l'économie sociale et solidaire, les « recycleries-ressourceries[®] » sont à la fois des centres de récupération, de valorisation et de revente des objets usagés et des lieux d'éducation à l'environnement. Elles donnent la priorité à la réduction, au réemploi puis au recyclage des déchets et sensibilisent le public et les écoliers à l'acquisition de comportements respectueux de l'environnement. Elles sont aussi un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement social des personnes en grande difficulté. Elles dispensent des formations à l'artisanat et au recyclage et créent des emplois locaux socialement utiles. Elles travaillent en partenariat avec de nombreux organismes du secteur social.

Fonctionnement d'une ressourcerie

1 RÉEMPLOI DES DÉCHETS

Privilégier le réemploi

Collecte

Récupération par apport volontaire, par un système de déchetterie mobile ou chez l'habitant de :

- ▶ meubles, vêtements, vaisselle, livres, bibelots...
- ▶ bouchons, appareils électroménagers, ordinateurs...

Filière de réemploi

Nettoyage, réparation. Création d'objets à partir de matériaux ou d'éléments récupérés sur des vieux objets.

Revente

Produits variés à petits prix proposés en boutique.

Filières de recyclage

Transfert de déchets non réutilisables à des partenaires spécialisés.

2 ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Sensibiliser et changer les comportements

Grand public

Sensibilisation aux problématiques liées au développement durable et à la gestion des déchets (usagers de la collecte, clients de la boutique, habitants du quartier).

Enfants

Ateliers thématiques dans le cadre de projets d'école dans le domaine de l'éducation à l'environnement, au civisme et à la citoyenneté.

3 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Restaurer la confiance

Pour les personnes handicapées, les allocataires de minima sociaux, les personnes sans ressources, isolées.

Intégration sociale

Accueil, échanges, activités artistiques.

Valorisation des savoir-faire et acquisition de compétences
Bricolage, petite réparation, apprentissage du travail artisanal dans le domaine de la récupération, du réemploi et de la réutilisation.

Emploi

Accueil et sensibilisation des visiteurs, gestion de l'espace d'exposition, de la boutique, association aux activités de la structure.

Formulation d'un projet professionnel

Orientation vers les structures compétentes.



Saint-Denis dit non aux sacs plastique

La ville de Saint-Denis a décidé de faire disparaître progressivement les sacs plastique des marchés du centre-ville et de La Plaine qui attirent 60 000 clients par semaine. La distribution régulière et gratuite de sacs réutilisables s'accompagne d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux de la réduction des déchets, menées auprès des consommateurs et des commerçants. Des alternatives aux sacs plastique sont étudiées en concertation avec les commerçants. Cette opération sera étendue en 2011 aux commerces indépendants et aux grandes enseignes, soit 1 100 magasins. Responsable du Pôle Environnement de la ville de Saint-Denis, Yannick Miquel répond aux questions du Syctom Mag.

Quelle place l'opération « Stop aux sacs plastique » prend-elle dans la politique environnementale de la ville de Saint-Denis ?

« Cette action s'inscrit dans un projet global de promotion de la consommation durable auprès des habitants. Par cet exemple concret, nous voulons démontrer qu'il est nécessaire et possible de bannir le tout jetable. C'est pourquoi la solution alternative qu'il est proposé de mettre en place consiste à utiliser des sacs réutilisables, lorsque les produits commerciaux le permettent. Cette action servira de levier pour les projets futurs que la Ville souhaite mener afin de réduire la production de déchets. »

Comment est menée cette opération ?

« La phase diagnostic a débuté en avril 2009 et la phase opérationnelle s'étendra de janvier 2010 à juillet 2010. Le projet est mené en partenariat avec



Entièrement rénovée, la halle du marché est recouverte de 240 m² de panneaux photovoltaïques et équipée d'un système de récupération des eaux de pluie qui sert au nettoyage de la voirie.

la Communauté d'agglomération de Plaine commune, les associations de commerçants non sédentaires, la Maison du commerce et de l'artisanat, les usagers du marché ainsi que les associations locales de protection de l'environnement. Le programme d'actions est fondé sur une alliance de concertation, de sensibilisation et de mise en pratique

en direction des clients et des commerçants. Cinq réunions sont programmées avec les commerçants. La mise en place d'un dispositif permettant aux commerçants de proposer à leurs clients, de façon pérenne et à des coûts réduits, un sac réutilisable, fera l'objet des premières réunions de concertation avec les commerçants et les habitants. »

Comment s'effectue la distribution des sacs réutilisables ?

« Plusieurs campagnes de distribution de sacs réutilisables gratuits sont prévues sur les marchés afin de donner à chacun les moyens du changement et de modifier progressivement ses pratiques. Un sac réutilisable pliable sera par ailleurs distribué dans chaque foyer afin que tous les habitants, usagers ou non du marché, soient informés de l'engagement éco-responsable des commerçants forains. L'interdiction de l'utilisation des sacs plastique sera inscrite dans le règlement du marché - avec une exception pour certains produits mouillés en fonction des résultats de l'analyse qui sera réalisée avec les commerçants sur la faisabilité de la mise en œuvre de solutions alternatives. »

Quel est le coût de cette opération ?

« Le budget est estimé à 186 715 euros. Il se répartit entre l'achat de sacs réutilisables (80 %), la concertation (15 %) et l'évaluation et le suivi (5 %). Des enquêtes seront menées auprès des clients et des commerçants tout au long du projet et sur les deux années suivant l'interdiction d'utiliser des sacs plastique, afin de pérenniser le changement des pratiques. La Région Ile-de-France, la Communauté d'agglomération Plaine Commune, le Syndicat du marché et le SYCTOM de l'Agglomération parisienne apportent leur contribution financière au projet. »